



## Conseil municipal 2018 : compte-rendu du 21 décembre

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un décembre à 19 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GLOMERON, M. TINSEAU, Mme DAUDIN, M. GACHET, Mme PELLE-PRINTANIER, M. TAFFOREAU, M. LEPAULT, Mme GACOIN, M. DUVAUX, Mme COLLADANT, M. PIZZINAT, M. DOUCET, Mme CHARDERON, Mme BONNEVILLE, M. TOULOUGOUSSOU, Mme PICARD, M. LEPRETRE, Mme SCHNEIDER, M. SIMON.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GRANDVILLIERS ayant donné pouvoir à Mme BAULINET,

Mme HERINO ayant donné pouvoir Mme GLOMERON,

M. CHERRIER ayant donné pouvoir à Mme BONNEVILLE,

M. LETELLIER ayant donné pouvoir à M. LEPAULT,

Mme PUGIN ayant donné pouvoir à M. GACHET

Mme FELIX ayant donné pouvoir à M. SIMON.

Absente : Mme PERROT.

Formant la majorité des membres en exercice, Mme CHARDERON a été désignée secrétaire de séance.

-----  
Monsieur le Maire évoque devant l'assemblée le lâche attentat de Strasbourg.

### FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, TRANQUILLITE PUBLIQUE

#### 1. Vote des budgets primitifs 2019.

Le conseil municipal approuve **à la majorité** (23 pour, 5 contre) le budget primitif principal et le budget primitif annexe 2019.

Le budget est équilibré à 10 563 313 € en section de fonctionnement et 2 823 677 € en section d'investissement. Le budget annexe «location de salle» s'équilibre à 392 500 € en section de fonctionnement. Ce budget n'a pas de section d'investissement. Il est précisé que le budget a été voté avec une baisse du taux de la taxe foncière de 1 point. Le taux passe ainsi de 40% à 39%.

#### 2. Opération « travaux école Jean Beaudoin » - Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le principe de gestion en AP/CP pour l'opération « travaux école Jean-Beaudoin », et vote le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme indiqué ci-dessous :

OPERATION	CHAPITRE	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
		AP 2018-2020	CP 2018	CP 2019	CP 2020
		422 000 €	10 000 €	212 000 €	200 000 €
PUBLICITE ET ETUDES	20	22 000 €	10 000 €	12 000 €	0 €
MAITRISE D'ŒUVRE, TRAVAUX ET AMENAGEMENTS	23	400 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €

Il autorise les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement.

#### 3. Détermination des durées d'amortissement des subventions d'équipements versées et neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement.

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** l'amortissement sur 1 an de la subvention inscrite au 2046, la neutralisation de la dotation à l'amortissement de l'attribution de compensation via le mécanisme prévu par le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015 et fixe la durée d'amortissement pour chacune des catégories de subvention d'équipement et précise que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire.

#### 4. Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement Territoires Ruraux).

Le conseil municipal adopte **à l'unanimité** la réalisation de l'opération, à savoir les travaux de mise aux normes d'accessibilité dans les bâtiments communaux et sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la DETR. Il arrête les modalités de financement suivantes :

#### **OPERATION : Travaux de mise aux normes d'accessibilité**

	MONTANT HT	%
<b>DEPENSES</b>		
<b>TRAVAUX</b>	<b>50 000,00 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>50 000,00 €</b>	
<b>RECETTES</b>		
<b>DETR</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>30</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>70</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>100</b>

### **ENFANCE – CULTURE – SPORT – ASSOCIATIONS**

#### 1. Tarifs de la consommation électrique du gîte municipal.

Le conseil municipal fixe **à l'unanimité** les tarifs de consommation électrique du gîte municipal applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### 2. Tarif préférentiel de l'espace George Sand pour les spectacles folkloriques de Simplon voyages du 25 mars au 2 avril 2019.

Le conseil municipal accorde **à l'unanimité** le tarif préférentiel de l'Espace George Sand de 10 835 € H.T. (13 002 € T.T.C.) au lieu de 11 285 € H.T. (13 542 € T.T.C.) à SIMPLON VOYAGES pour l'organisation des spectacles folkloriques du 25 mars au 2 avril 2019.

#### 3. Tarifs des spectacles de la programmation culturelle 2018-2019 / tarif solidaire pour les bénévoles de « chez George ».

Le conseil municipal accorde **à l'unanimité** le tarif solidaire aux bénévoles de CHEZ GEORGE lors des spectacles de la saison culturelle 2018-2019. Ce tarif est réduit par rapport au tarif normal.

#### 4. Participation au festival intercommunal FESTIV'ELLES – approbation d'une convention de partenariat entre les dix villes participantes.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** la convention pour le FESTIV'ELLES qui est un festival intercommunal créé en écho à la Journée internationale du droit des femmes. Il est organisé par les villes d'Ingré, La Chapelle Saint Mesmin, Ormes, Saint Jean de la Ruelle, Fleury les Aubrais, Saran, Orléans et Saint Jean de Braye. Les villes de Saint Jean le Blanc et Chécy le rejoignent pour 2019. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention au nom de la ville.

### **ESPACE PUBLIC - DEVELOPPEMENT DURABLE – BATIMENTS – URBANISME**

#### 1. Approbation du PLU.

Le conseil municipal valide **à la majorité (25 pour, 3 abstentions)** les modifications apportées au projet arrêté de plan local d'urbanisme de la commune de Chécy, et prend acte que le plan local d'urbanisme de Chécy sera juridiquement opposable après son approbation en conseil métropolitain et dès l'accomplissement des formalités de publicité prévues dans le code de l'urbanisme et sa transmission à Monsieur le Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret. Le PLU approuvé a fait l'objet d'une large concertation et sa qualité a été relevé par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique.

#### 2. Demande d'autorisation pour l'installation d'une clôture.

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** monsieur le Maire de Chécy à déposer au nom de la commune le dossier de demande de déclaration préalable dans le cadre des travaux de réalisation d'une aire de jeux publics aux abords du centre aquatique, il est envisagé la pose d'une clôture afin de protéger les utilisateurs et les jeux installés. Monsieur RABILLARD, adjoint au maire, est autorisé à signer l'arrêté qui résultera de l'instruction du dossier.

### **VIE SCOLAIRE - ANIMATION**

#### 1. Renouvellement du contrat enfance jeunesse.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le Contrat Enfance Jeunesse de Chécy (CEJ) 2018-2021. Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une CAF et un partenaire (collectivité territoriale, regroupement de communes, entreprise ...) dont la finalité est de développer et de mettre en œuvre la politique d'accueil des enfants et des jeunes âgés de 0 à 17 ans révolus.

Il autorise M. le maire ou son représentant, à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et à signer tous documents y afférents.

2. Renouveaulement du PEDT (Projet Éducatif De Territoire) et demande de label « plan mercredi ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le nouveau Projet Éducatif De Territoire se composant de deux volets : le premier concerne le PEDT remis à jour suite au nouveau rythme, le second concerne le dispositif « Plan mercredi », dans le cadre de la nouvelle organisation du rythme scolaire à 4 jours depuis septembre 2018, le Projet Educatif De Territoire a été mis à jour.

La séance est levée à 21h30.

Les membres du conseil municipal et le public se rejoignent pour le verre de l'amitié en cette fin d'année.

Le Maire,

Jean-Vincent VALLIES